

près de Montréal que Vancouver, il est de \$1.98, soit au delà du double. Je n'ai pas l'intention de m'étendre sur la question ce soir, car j'enfreindrais le règlement. N'empêche que voici un problème qui montre bien l'usage que le Gouvernement a fait des pouvoirs absolus qui lui sont confiés. On a laissé cet état de choses se développer, on a permis au problème de prendre dans toutes les provinces des Prairies l'ampleur que je dirai à une autre occasion, et l'économie de ces provinces est saignée à blanc. La question de compétence ne se posait pas au Parlement, nulle difficulté d'ordre constitutionnel ne l'empêchait de porter remède à la situation, mais il a laissé faire.

Je vais aborder un autre aspect, puis je passerai à autre chose. J'aborderai la ficelle d'engrègement, ce produit important entre tous.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne voudrais pas abuser de l'honorable député, mais je lui demande ce que la ficelle d'engrègement vient faire dans la question des appels au Conseil privé.

M. BLACKMORE: Voici le rapport que j'y vois. Une province comme l'Alberta, ou la Saskatchewan, ou encore le Manitoba, doit pouvoir s'adresser à quelque tribunal. Ces provinces élisent des députés fédéraux depuis des années, des députés compétents et honnêtes qui ont chaque année exposé notre cas devant la haute cour du Parlement; et pourtant ces inégalités et ces injustices monstrueuses se sont aggravées. Nous avons protesté en vain contre ces inégalités et ces injustices qui nous ont saigné à blanc. La Chambre veut-elle connaître la cause des tiraillements? Voici la question que je pose à chaque honorable député de cette Chambre: Quelle initiative s'offre à une province qui se voit dans l'impasse quand à son développement économique et son bien-être? Au point de vue constitutionnel, elle n'a pas la compétence voulu pour régler la difficulté. Le Gouvernement qui pourrait agir, fait la sourde oreille. Que fera la province? Si elle n'a pas le droit d'appel au Conseil privé ou d'autres moyens d'exposer sa cause au pied du trône quelqu'un voudra-t-il me dire ce que pourra faire la province? Je suis d'avis que par suite de cette situation trois des plus importantes provinces du Canada se trouvent très gravement désavantagées. Or, le Parlement possède un pouvoir absolu au sujet des questions de ce genre, l'établissement des taux de transport, par exemple. Je n'entrerai pas davantage dans les détails. Je reviendrai sur cette question plus tard, car c'est un abus criant qu'il faut par tous les moyens possibles faire cesser et réparer. Nous en avons tellement senti les effets dans l'Ouest que nous n'avons pu faire progresser

[M. Blackmore.]

nos industries. Nous savions que l'on nous avait porté un coup, mais nous n'en avons connu la gravité que maintenant, depuis que nous commençons à examiner et à connaître la situation. Il y a eu quelqu'un dans notre pays dont la tâche consistait à savoir si nous étions atteints, et cette personne ne s'est pas acquittée de ses devoirs. Maintenant que nous avons découvert tout cela, quel recours avons-nous? Je ne me plains pas à tort, mais j'expose la question honnêtement et avec franchise devant les membres de la Chambre.

Le très hon. M. BENNETT: L'honorable député sait que toute la question des taux de transport a été examinée par la Commission des chemins de fer. Toute cette question a été étudiée et on y a entendu des représentants des provinces de l'Ouest. Cette Commission a été établie par le Parlement dans le but de régler tous les problèmes auxquels il fait allusion.

M. BLACKMORE: Ce qui importe avant tout, c'est... le résultat. Les résultats nous ont ruinés, pour ce qui est de bien des moyens de faire progresser nos industries. Je ne désire pas discuter en détail cette question pour le moment. Je ne fais que donner un exemple en passant. Le jour viendra où je prendrai la parole dans cette enceinte pour exposer ce problème avec force détails. Nous nous ferons alors un devoir d'étudier la question de la Commission des chemins de fer et voir si possible...

L'hon. M. CAHAN: C'est votre propre tribunal d'appel, non le comité judiciaire du Conseil privé.

M. BLACKMORE: En dernier ressort, les représentants de la province d'Alberta et des trois autres provinces comparaissent devant ce tribunal. Ils peuvent exposer leur cause, mais c'est la puissance du vote des représentants de toutes les provinces au Parlement qui décide. Or, où donc se trouvent dans notre pays les provinces qui peuvent l'emporter par la pluralité des votes sur toutes les autres provinces réunies? Voilà toute la question. Je n'ai pas l'intention de soulever une cause de divergences ou de mécontentement. Je me contenterai de dire: Vous devez tout de même faire en sorte que les gens puissent vivre.

Le très hon. M. BENNETT: Mais c'était justement pour ne pas faire de cette question un sujet de discorde que ce tribunal a été institué et qu'il fut établi que les témoignages seraient entendus et que la décision serait basée sur ces témoignages. J'aimerais dire à mon honorable ami,—car je me suis beaucoup occupé de cette question dans ce temps-là,—que les provinces de l'Ouest ont envoyé des